

Les "Postes aux Lettres et les Marques Postales :

een minder bekende publicatie van L. Serlant.

une publication moins connue de L. Serlant

Belgische Academie voor Filatelie
25 juni 2022

MARK BOTTU



90 JAAR KONINKLIJKE POSTZEGELVERENIGING VAN HET LAND VAN WAAS.



Einde 1932 werd een nieuw bestuur verkozen: vier stichters werden herkozen en er werden ook vier nieuwe bestuurders gekozen w.o. Lucien Herlant, toen rijkswachter in Sint-Niklaas. Hij verzorgde de rondzendingen en als zeer bekwaam marcophilist was hij met zijn verzameling brieven een schitterend navolger van Paul De Rop.

Fin 1932, un nouveau conseil d'administration est élu : quatre fondateurs sont réélus et quatre nouveaux administrateurs sont également élus, dont Lucien Herlant, alors gendarme à Sint-Niklaas. Il s'occupait du service de circulation et comme marcophile très habile par sa collection de lettres, il était un brillant disciple de Paul De Rop.

- ▶ L. Herlant werd bevorderd tot kolonel en verhuisde naar Gent.
- ▶ Hij was voorzitter van de S.R.G.T. Van 1961 tot 1981
- ▶ Hij organiseerde de tentoonstelling t.g.v. de 75^{ste} verjaardag van SRGT
- ▶ Minister Willy Declercq en Burgemeester en Burgemeeser E. Claeys hielden de gelegenheidstoespraken

L. Herlant est promu colonel et s'installe à Gand.

Il a été président de la S.R.G.T. de 1961 à 1981.

Il a organisé l'exposition à l'occasion du 75^e anniversaire de la SRGT.

Le ministre Willy Declercq et le bourgmestre E. Claeys ont prononcé les discours d'ouverture.



STAD



GENT

25 mei 1967

DE BURGEMEESTER

Kolonel L.P. HERLANT
Voorzitter "Société
Royale Gantoise de
Timbrologie"
Kouterstraat 30
St. Denijs-Westrem

Mijnheer de Voorzitter,

Uw uitnodiging tot de opening van de
tentoonstelling op zaterdag 3 juni a.s.
naar aanleiding van de 75e verjaring
van uw vereniging bereikte mij goed.

Het is met genoegen dat ik erop inga.

De Vice-Eerste Minister
en
Minister van Begroting



DE MINISTER

Le Vice-Premier Ministre et Ministre
du Budget, Willy De Clercq, remercie vivement
de l'aimable invitation de bien vouloir inaugurer
votre exposition qui aura lieu le 3 juin prochain.

Il aura l'honneur et le plaisir d'être parmi
vous à cette occasion.

24-5-67.

M



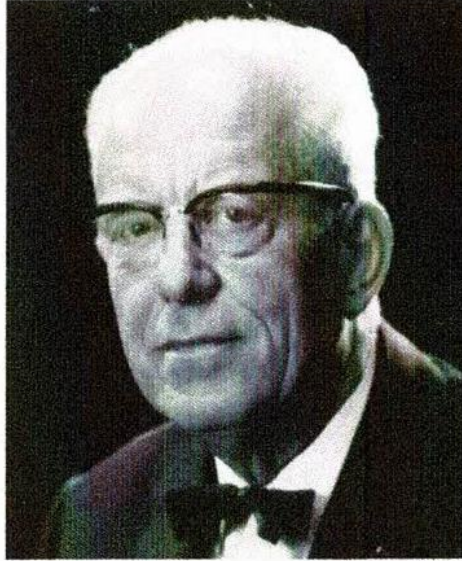


KONINKLIJKE GENTSE POSTZEGEL- EN STUDIEKRING
"S.R.G.T. Lucien Herlant"
20.12.1891

TIMBROLOGIE

Verschijnt 5 maal per jaar in feb - mei - aug - okt - dec





HERLANT
Lucien P.A.

.....
Geboortedatum : 2.6.1903

Overleden : 21.05.1981

Beroep : Rijkswacht - Kolonel o.r.

Commandeur in de Leopoldsorde
Commandeur in de Kroonorde

.....
STICHTEND LID (25.03.66)

ZETEL Louis HANCIAU (17.11.67)

VOORZITTER (1969 - 75)

Onderscheidingen :

- * Medaille voor Filatelistische Verdienste 1945
- * Nationale Literatuurprijs P. de Smeth 1953
- * SAVO - plakette 1953
- * Costerus medaille 1979

Lidmaatschap van buitenlandse kringen :

- * Corresponderend lid "Academie de Philatélie de Paris" 1944
- * Corresponderend lid van Verenigingen "Stempelstudie en Postgeschiedenis» in Duitsland, Oostenrijk, Nederland en Zwitserland.

Filatelistische functies :

- * Erevoorzitter van de Academie 1975
- * Voorzitter-Stichter van de Société Belge de Marcophilie et d'Histoire Postale
- * Voorzitter van de Société Royale de Timbrologie Gantoise
- * Lid van de Filatelistische Commissie van België 1947
- * Lid Toezichtskommissie - Postmuseum Brussel 1964
- * Internationaal jurylid

Publicaties :

- * La Poste aux Lettres et les Marques Postales en Belgique de 1648 à 1849 (182 blz. - 1946)
- * Les Marques Postales Préphilatéliques de la Belgique (409 blz.- 1982) Deze studie werd vooreerst per provincie uitgegeven (9 delen tussen 1949 en 1972)
- * Les Marques de désinfection des lettres à l'étranger et en Belgique. (20 blz. - 1955)
- * Notice sur les Précurseurs de Belgique (20 blz. - 1955)
- * Talrijke bijdragen in diverse Filatelistische Tijdschriften (Liaison Marcophile - Le Philatéliste Belge - Les Feuilles Marcophiles - Echo de la Timbrologie - Revue du Collectionneur Spécialiste - Annuaire de la Philatélie Belge de 1944 - Balasse Magazine - Rundbriefe DASV - Postal History Journal of America - Les Ondes Philatéliques de Gand - Documents Philatéliques de Paris - Philatélie de Paris alsook in catalogi van tentoonstellingen, enz. ...

LUCIEN P. HERLANT

**PREFILATELISTISCHE
POSTMERKEN
VAN BELGIE**

Uitgave 1982



Uitgegeven door V.Z.W. PRO-POST
Korte Minimenstraat 2 - 1000 Brussel

HISTORISCH OVERZICHT

Zuiver historisch, niet posthistorisch

**PREFILATELISTISCHE POSTMERKEN VAN
BELGIE**

Alfabetisch overzicht gemeenten met
korte specifieke historische inleiding

APERÇU HISTORIQUE

Purement historique, pas post-
historique

CACHETS PRÉPHILATÉLIQUES DE LA BELGIQUE

Aperçu alphabétique des communes
avec une brève introduction
historique spécifique

LUCIEN HERLANT

V.B.P. - GENT
Bibliotheek

VLAAMSE BOND VAN
POSTZEGELVERZAMELAARS
GROEP GENT

LA POSTE AUX LETTRES ET LES MARQUES POSTALES

EN BELGIQUE
de 1648 à 1849

BRUGES
LES ÉDITIONS A. G. STAINFORTH.
1946



M. ANDRÉ DE COCK
Conservateur du Musée Postal
(d'après une sanguine de M. J. P. Jordens.)

*Je dédie cet ouvrage à mon excellent
ami André De Cock, Conservateur du Mu-
sée Postal et pionnier de la Marcophilie
en Belgique.*

TABLE DES MATIÈRES

PREFACE	11
INTRODUCTION	13
AVANT-PROPOS	15
CHAPITRE I.	
Les marques de départ, de port payé et de déboursé	17
I. Les Pays-Bas Espagnols	17
II. Les Pays-Bas Autrichiens (1 ^{re} partie)	28
III. La Guerre de Succession d'Autriche	31
IV. Les Pays-Bas Autrichiens (2 ^e partie)	33
V. La Révolution Brabançonne et la République des Etats-Belgi-ques-Unis	40
VI. La Restauration Autrichienne	41
VII. La Conquête Française de 1792	41
VIII. La Deuxième Restauration Autrichienne	42
IX. La Principauté de Liège	42
X. La Principauté de Stavelot-Malmédy	45
XI. Le Duché de Bouillon	45
XII. La Domination Française	46
XIII. Le Gouvernement Général de la Belgique	60
XIV. La Domination Hollandaise	63
XV. La Révolution Belge et la Belgique Indépendante	77
CHAPITRE II.	
Les lettres chargées et les lettres recommandées	105
CHAPITRE III.	
Les Rebuts	109
CHAPITRE IV.	
Les Correspondances par Estafettes	113
CHAPITRE V.	
Les Cachets d'Arrivée	117
CHAPITRE VI.	
Les Marques d'Entrée	121
CHAPITRE VII.	
Les Marques de Sortie et de Transit	129

CHAPITRE VIII.

Les Marques de Franchise	133
--------------------------	-----

CHAPITRE IX.

Les Marques Postales des Armées en Campagne	139
---	-----

CHAPITRE X.

Les Marques Diverses	147
1. Na Posttijd — Après le Départ	147
2. Franco - Frontière	148
3. Franco - Tout	148
4. Franco - Füssen	149
5. Franco - Ostende	149
6. P. F. S.	150
7. P.D. — P.F. — P.P.	150
8. Service rural	150
9. Estampilles particulières à Bruxelles	151

ANNEXE I.	— Ordonnance du 12 novembre 1516, du Conseil Privé, concédant à François et à Baptiste de Taxis l'exploitation des postes	153
ANNEXE II.	— Copie d'une sauvegarde pour le tenant-poste de Vivier l'Agneau, du 27 août 1599	156
ANNEXE III.	— Ordonnance du 17 mars 1701, de l'électeur de Bavière prescrivant l'établissement d'un service de postes sur différentes routes; etc.	156
ANNEXE IV.	— Décret en date du 1 novembre 1701, du marquis de Bedmar fixant le tarif général du port des lettres expédiées par la Poste	157
ANNEXE V.	— Règlement du 5 novembre 1701, pour l'établissement des postes	161
ANNEXE VI.	— Nomination en date du 5 août 1706, de François Jaupain en qualité de Directeur-Général des Postes	168
ANNEXE VII.	— Instruction en date du 6 mars 1730, pour la directrice des postes de Gand	169
ANNEXE VIII.	— Engagement daté du 9 janvier 1789, de la distributrice des lettres à Eecloo	172
ANNEXE IX.	— Circulaire n° 585 du 17 juin 1849, relative à la réforme postale et à la vente des timbres-poste	175
ANNEXE X.	— Circulaire n° 592 du 27 juin 1849, transmettant les A.R. du 17 juin 1849, créant les timbres-poste	176
ANNEXE XI.	— Convention conclue le 29 mai 1744, pour le transport des lettres militaires de l'armée anglaise	179
NOTICE SUR LE CHATEAU DE BEAULIEU		179
LISTE DES OUVRAGES CONSULTÉS		180

CHAPITRE I.

Les marques de départ, de port payé et de déboursé	17
I. Les Pays-Bas Espagnols	17
II. Les Pays-Bas Autrichiens (1 ^{re} partie)	28
III. La Guerre de Succession d'Autriche	31
IV. Les Pays-Bas Autrichiens (2 ^e partie)	33
V. La Révolution Brabançonne et la République des Etats-Belgi- ques-Unis	40
VI. La Restauration Autrichienne	41
VII. La Conquête Française de 1792	41
VIII. La Deuxième Restauration Autrichienne	42
IX. La Principauté de Liège	42
X. La Principauté de Stavelot-Malmédy	45
XI. Le Duché de Bouillon	45
XII. La Domination Française	46
XIII. Le Gouvernement Général de la Belgique	60
XIV. La Domination Hollandaise	63
XV. La Révolution Belge et la Belgique Indépendante	77

CHAPITRE I.

Les marques de départ, de port payé et de déboursé	...	...	...	...	...	17
--	-----	-----	-----	-----	-----	----

CHAPITRE II.

Les lettres chargées et les lettres recommandées 105

CHAPITRE III.

[illegible]

CHAPITRE IV.

Les Correspondances par Estafettes		113
------------------------------------	--------	-----

CHAPITRE V.

Les Cachets d'Arrivée		117
-----------------------	--------	-----

CHAPITRE VI.

Les Marques d'Entrée		121
----------------------	--------	-----

CHAPITRE VII.

Les Marques de Sortie et de Transit	129
--	-----

CHAPITRE VIII.

[illegible]

CHAPITRE IX.

Les Marques Postales des Armées en Campagne	139
--	-----

CHAPITRE X.

[illegible]

ANNEXE I.	— Ordonnance du 12 novembre 1516, du Conseil Privé, concédant à François et à Baptiste de Taxis l'exploitation des postes	153
ANNEXE II.	— Copie d'une sauvegarde pour le tenant-poste de Vivier l'Agneau, du 27 août 1599	156
ANNEXE III.	— Ordonnance du 17 mars 1701, de l'électeur de Bavière prescrivant l'établissement d'un service de postes sur différentes routes; etc.	156
ANNEXE IV.	— Décret en date du 1 novembre 1701, du marquis de Bedmar fixant le tarif général du port des lettres expédiées par la Poste	157
ANNEXE V.	— Règlement du 5 novembre 1701, pour l'établissement des postes	161
ANNEXE VI.	— Nomination en date du 5 août 1706, de François Jaupain en qualité de Directeur-Général des Postes	168
ANNEXE VII.	— Instruction en date du 6 mars 1730, pour la directrice des postes de Gand	169
ANNEXE VIII.	— Engagement daté du 9 janvier 1789, de la distributrice des lettres à Eecloo	172
ANNEXE IX.	— Circulaire n° 585 du 17 juin 1849, relative à la réforme postale et à la vente des timbres-poste	175
ANNEXE X.	— Circulaire n° 592 du 27 juin 1849, transmettant les A.R. du 17 juin 1849, créant les timbres-poste	176
ANNEXE XI.	— Convention conclue le 29 mai 1744, pour le transport des lettres militaires de l'armée anglaise	179

CHAPITRE I

LES MARQUES DE DEPART, DE PORT-PAYE ET DE DEBOURSES

I. — LES PAYS BAS ESPAGNOLS.

De par sa situation géographique, la Belgique fut de tous temps convoitée par ses puissants voisins, et si l'un tentait de s'en emparer, les autres s'unissaient aussitôt pour lui en disputer la conquête ; il en résultait pour nos Provinces, des guerres continuelles dont elles ne pouvaient que supporter les rigueurs.

Après le traité de Munster (1648), la Belgique se trouve sous la domination espagnole ; nos Provinces, appelées Pays-Bas-Espagnols, se composent de : l'Artois, la Flandre, le Hainaut, le Brabant avec le marquisat d'Anvers et la seigneurie de Malines, la Gueldre, le Limbourg, le Luxembourg et le comté de Namur.

Les principautés de Liège et de Stavelot-Malmédy, indépendantes, couvrent en outre une grande étendue du territoire belge, elles sont enclavées dans le Luxembourg, le Namur, le Hainaut, le Brabant, la Gueldre et le Limbourg.

LES DEBUTS DE LA POSTE AUX LETTRES

1) Au XVI^e siècle.

Au moment où débute cette étude, la maison de la Tour et Taxis possède à titre héréditaire le privilège des Postes Royales dans les Provinces Belges, depuis la nomination à Gand, le 1 mars 1500, de François de Taxis en qualité de « capitaine et maistre de nos postes » par le roi Philippe le Beau.



MESSIRE FRANÇOIS DE TASSIS

D'après le timbre émis à Bruxelles en 1935

à l'occasion de l'Exposition Internationale et du Salon du Timbre.

Par une convention conclue entre les mêmes, le 18 janvier 1504, de Taxis s'engage, moyennant une indemnité annuelle de 12.000 livres, à créer et entretenir une correspondance postale, entre les Pays-Bas, la cour de Maximilien I en Allemagne, le lieu de résidence du roi de France et la cour d'Espagne.

2) Au XVII^e siècle.

Il y a à Bruxelles, au commencement de ce siècle, des messagers jurés voyageant sur Anvers, Arras, Bréda, Bruges, Cologne, Dunkerque, Gand, Liège, Lille, Louvain, Maestricht, Mons, Namur, Valenciennes, etc...

I II III VI

1 2 3 6

port 2 stuyvers
 port quatre salars
 Honoraires
 — acht p^{er} x iij 1883

ANNOTATIONS MANUSCRITES INDIQUANT LE PORT A PAYER.

Certaines, peu nombreuses, portent l'indication manuscrite du lieu de la tenance de poste où la lettre a été déposée.

Acht crest Olevain

Oefurney (van meyeren

Demeun stouwer

3 de mons

Dordenaerde

de Bruges

MARQUES DE DEPART MANUSCRITES DE 1663 A 1714.

3) Au XVIII^e siècle.

Appliquant à la Belgique, les améliorations réalisées en France depuis des années, le comte de Bergeyck, soutenu par Louis XIV, réforme également la poste aux lettres.

Au 6 mars 1714, date du traité de Rastadt, par lequel Charles VI accepte la souveraineté de la Belgique, et qui peut donc être considérée comme premier jour de la Période Autrichienne, il y a en Belgique, au moins 104 tenances de poste avec ou sans bureau.

ACHELEN	GENAPPE	+ ROUSSELAERE
AELTERT	GISLAINGUIEN	RUREMONDE
ALDENBURG	GRANDCHAMPS	ST GERARD
+ ALOST	GRANDMONT.	+ ST NICOLAS
+ ANVERS	HAESDONCQ	ST TROND
ASSCHE	HECHTEL	SCHELDEWINDICKE
ATH	ISQUE	SCHOUWEILER
ATTERT	JAUSSÉ	SOMBREF
+ AUDENARDE	KAULIL	STEINFORT
BEAUMONT	KESTERGAT	TEGELEN
BONCHIN	LANTFERME	TERMONDE
BOXEN	LEUZE	TETE DE FLANDRE
BRAINE-LE-COMTE	LIEGE	THILT
BREVELDE	+ LIMBOURG	TIRLEMONT
+ BRUGES	+ LOUVAIN	TONGRES
+ BRUXELLES	+ LUXEMBOURG	+ TOURNAY
CARIGNON	+ MALINES	TROIS FONTAINE
CASTEAU	MALMAISON	TUBISE
+ CHARLEROY	MARCHE	TURNHOUT
CONTICH	MARIMONT	VAL
COURCELLES	+ MENIN	VALENTIN
+ COURTRAY	MEULESTEDE	VENLO
DAINSE	+ MONS	VIVIER L'AGNEAU
(ou PETEGEM)	+ NAMUR	VOSCAPPELLE
+ DIEST	NAUDIN	VYVE
EMPTINES	+ NIEUPORT	WAESMUNSTER
ENGUIEN	+ NIVELLES	WAREM
ERQUELENS	OOSTERZEELE	+ WARNETON
EXHAERDE	OSTENDE	WATERLOO
FLAMIZOUL	+ POPERINGHE	WAVRE
FRAUCOUR	POSTEL	WECQUERT
FRISANGE	QUAETRECHT	WEERT
+ FURNES	QUIEVRAING	WESTMAEL
+ GAND	RIDDERVOORDE	WILLEBROECK
GEMBLOURS	ROUSBRUGGE	+ YPRES

+ Gemeenten waarvan men de vermelding op brieven gevonden heeft in deze periode

+ Communes dont on a trouvé la mention sur des lettres dans cette période

II. — PAYS-BAS-AUTRICHIENS — I^e PARTIE.

Avant la Guerre de Succession d'Autriche.

Comme nous venons de le voir, la paix conclue à Utrecht, le 11 avril 1713, par Louis XIV, avec la reine de Grande Bretagne et d'Irlande, les Etats-Généraux des Provinces-Unies, le duc de Savoie, le roi de Portugal et le roi de Prusse, mettait fin à la guerre de Succession d'Espagne.

En outre, par le traité de Rastadt du 6 mars 1714, Charles VI, empereur d'Autriche, acceptait la souveraineté de la Belgique.

AUDENARDE

GAND **T^RNAY** **MONS**

SOMBREF YPRES FURNES

Goffelus *aeltst* *genape.*

Les cachets de port-payé font leur apparition.

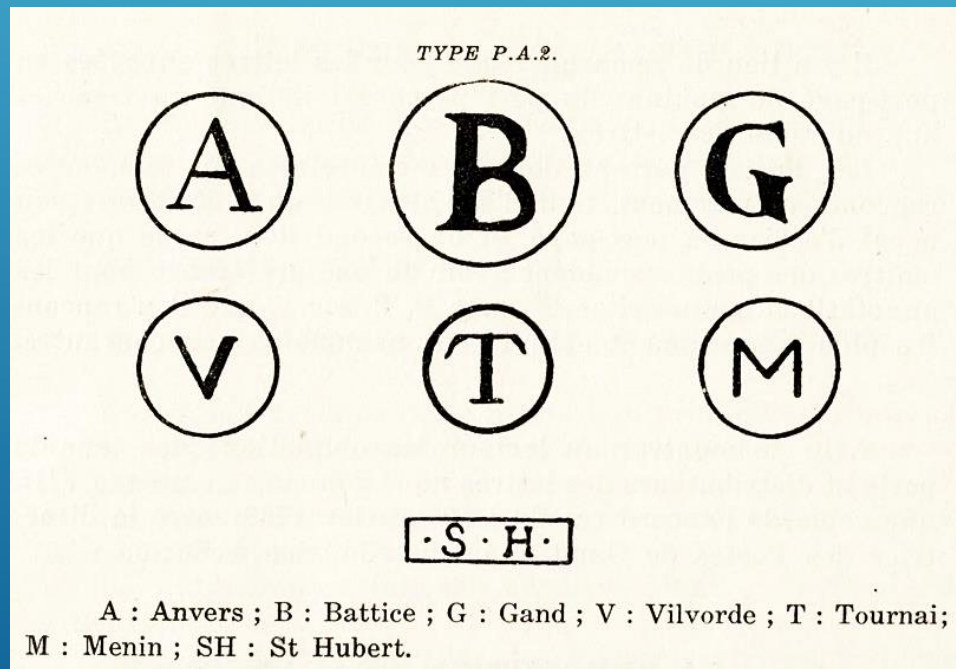
PORT YPRES PAYÉS

IV. — LES PAYS-BAS-AUTRICHIENS. — II^e PARTIE.

Après la Guerre de Succession d'Autriche.

Le traité d'Aix-la-Chapelle de 1748, rend à l'Impératrice tout ce qu'elle possédait dans les Pays-Bas avant la guerre.

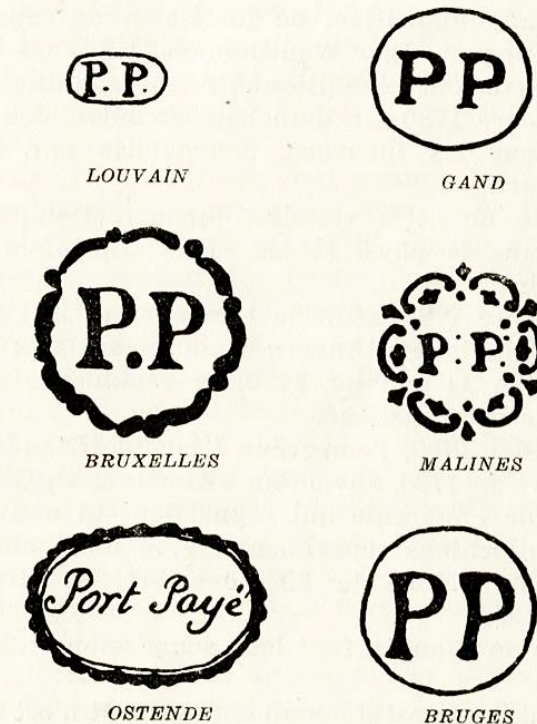
La guerre de Sept Ans (1756-1763), ne se déroule pas dans les Pays-Bas-Autrichiens, et n'entraîne pour eux aucune modification territoriale.



Het gebruik van gecodeerde stempels wordt veralgemeend -

L'utilisation de cachets codés est généralisée

Certains bureaux disposent même de cachets «Port Payé» ou P. P. — tels Louvain, Gand, Bruxelles, Malines, Ostende, Bruges, etc...



CHAPITRE II

LETTRES CHARGEES ET LETTRES RECOMMANDEES

La première mention officielle à ce sujet, se situe dans le nouveau bail octroyé le 9 juin 1769, au prince de Taxis.

Le public est autorisé, à «renfermer» des valeurs dans les lettres, qui devaient préalablement être affranchies et recommandées, contre paiement d'avance du double port.

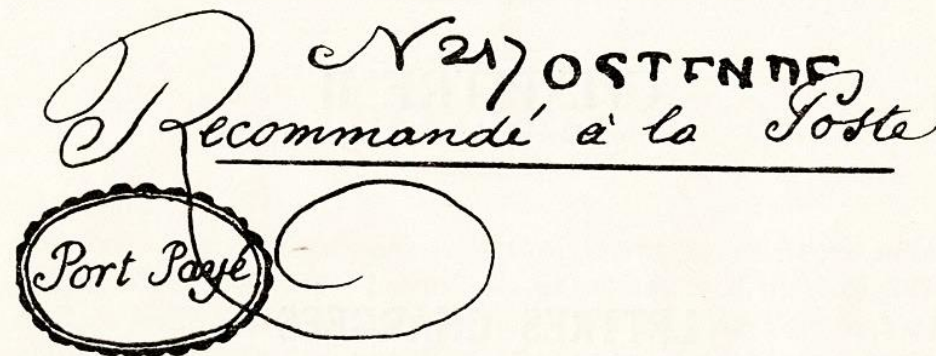
L'expéditeur reçoit, lors de la remise d'une lettre chargée au bureau des Postes, un accusé de réception rédigé comme suit :

« Je soussigné, Directeur au Bureau des Postes à Audenaerde déclare par cette, qu'il m'a été remis ce jourd'hui, une lettre franco (ou recommandée) à l'adresse de P. Keestock à Termonde, promettant de l'enregistrer et recommander sur la feuille d'avis, avec réserve cependant que le soussigné, ni le Bureau ne seront aucunement responsable des accidents, qui pourront survenir pendant le transport.

Fait à Audenaerde le 2 septembre 1780.

(sé) P. Gruloos. »

On rencontre dès lors des lettres portant les mentions manuscrites « chargé » et « recommandé » voisinant avec les inscriptions « franco » « affranchie » ou « port-payé » et accompagnées parfois d'une estampille de port-payé marquée au tampon.



Le bureau de Maseyck frappe cependant, en février 1791, ce genre de lettres, d'un cachet à main « Chargé » et celui de Liège du timbre « Recommandé ».

CHARGÉ
RECOMMANDEÉ

CHAPITRE II.

Les lettres chargées et les lettres recommandées

CHAPITRE III.

Les Rebuts

CHAPITRE IV.

Les Correspondances par Estafettes

CHAPITRE V.

Les Cachets d'Arrivée

CHAPITRE VI.

Les Marques d'Entrée

CHAPITRE VII.

Les Marques de Sortie et de Transit

CHAPITRE VIII.

Les Marques de Franchise

CHAPITRE IX.

Les Marques Postales des Armées en Campagne

CHAPITRE X.

Les Marques Diverses

1. Na Posttijd — Après le Départ

2. Franco - Frontière

3. Franco - Tout

4. Franco - Füssen

5. Franco - Ostende

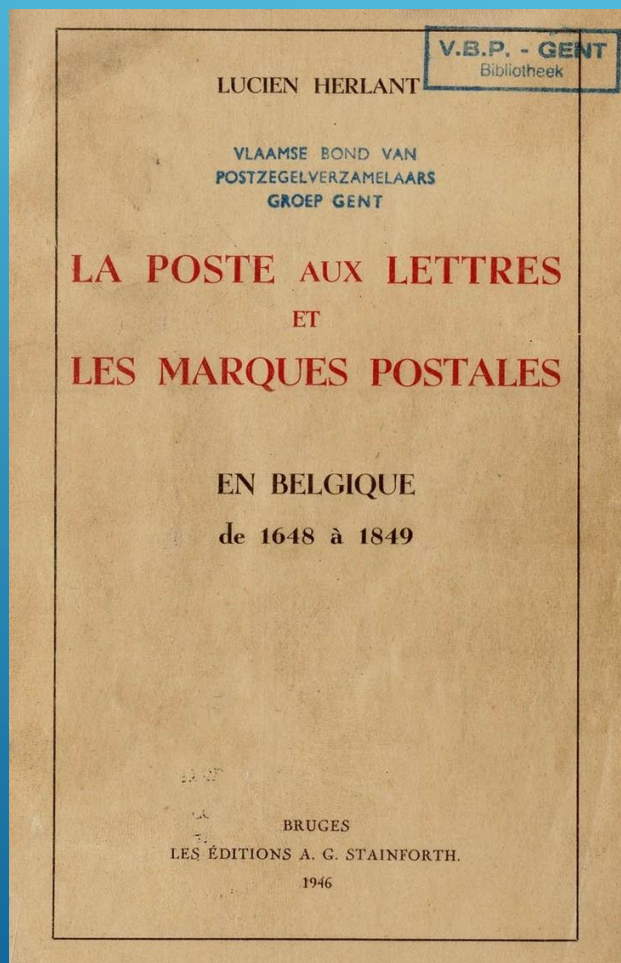
6. P. F. S.

7. P.D. — P.F. — P.P.

8. Service rural

9. Estampilles particulières à Bruxelles

ANNEXE I.	— Ordonnance du 12 novembre 1516, du Conseil Privé, concédant à François et à Baptiste de Taxis l'exploitation des postes	153
ANNEXE II.	— Copie d'une sauvegarde pour le tenant-poste de Vivier l'Agneau, du 27 août 1599	156
ANNEXE III.	— Ordonnance du 17 mars 1701, de l'électeur de Bavière prescrivant l'établissement d'un service de postes sur différentes routes; etc.	156
ANNEXE IV.	— Décret en date du 1 novembre 1701, du marquis de Bedmar fixant le tarif général du port des lettres expédiées par la Poste	157
ANNEXE V.	— Règlement du 5 novembre 1701, pour l'établissement des postes	161
ANNEXE VI.	— Nomination en date du 5 août 1706, de François Jaupain en qualité de Directeur-Général des Postes	168
ANNEXE VII.	— Instruction en date du 6 mars 1730, pour la directrice des postes de Gand	169
ANNEXE VIII.	— Engagement daté du 9 janvier 1789, de la distributrice des lettres à Eecloo	172
ANNEXE IX.	— Circulaire n° 585 du 17 juin 1849, relative à la réforme postale et à la vente des timbres-poste	175
ANNEXE X.	— Circulaire n° 592 du 27 juin 1849, transmettant les A.R. du 17 juin 1849, créant les timbres-poste	176
ANNEXE XI.	— Convention conclue le 29 mai 1744, pour le transport des lettres militaires de l'armée anglaise	179
NOTICE SUR LE CHATEAU DE BEAULIEU		179



Dank voor uw aandacht
Merci pour votre attention

*Mag ik U een klein
eschenkje aanbieden*
*Puis-je vous offrir un petit
cadeau*